

2018_CT2_085

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération BHNS Aixpress et au parking relais Lieutenant Colonel Jeanpierre

Le 15 mars 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Monnet à Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 9 mars 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – CORNO Jean-François donne pouvoir à LHEN Hélène – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BACHI Abbassia – PIZOT Roger donne pouvoir à FREGEAC Olivier – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à AMEN Mireille – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Aménagement du territoire
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 15 mars 2018

03_2_02

■ **Demande de subvention d'investissement relative à l'opération BHNS
Aixpress et au parking relais Lieutenant Colonel Jeanpierre**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

■ Séance du 22 Mars 2018

6159

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération BHNS Aixpress et au parking relais Lieutenant Colonel Jeanpierre

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par délibération n°TRA001-1376/16/CM en date du 15 décembre 2016, l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine.

L'Agenda de la Mobilité décrit un projet de réalisation en une vingtaine d'années d'un système de transport intégré pour la deuxième métropole française. Il se donne pour objectif, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

L'Aixpress est une ligne de bus à haut niveau de service qui reliera les quartiers nord-ouest et sud d'Aix en Provence. Cette ligne de 7.2km dessert les quartiers d'habitats sociaux (Jas de Bouffan, Encagnane) ainsi que bon nombre des principaux pôles générateurs de trafic de la ville (facultés, centre-ville, centre commercial, ...). Le tracé relie également deux importants parcs relais au centre-ville (P+R Colonel Jeanpierre 600 places, Krypton, 900 places).

La ligne de l'Aixpress bénéficiera sur 80% de son tracé de sites propres permettant de garantir temps de parcours et régularité aux usagers, avec une fréquence d'au moins 7mn aux heures de pointe.

La mise en place de cette ligne structurante entraîne la refonte du réseau urbain mais aussi celle de certaines lignes interurbaines en correspondance.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_085-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Le parc relais Colonel Jeanpierre (600 places) sera réalisé concomitamment aux travaux du BHNS permettant un report modal aisé depuis l'entrée ouest de la ville, de la voiture vers le BHNS. Ce lieu servira également de rabattement pour les lignes interurbaines venant de l'ouest d'Aix, afin de limiter le nombre de celles-ci sur la gare routière centrale en limite de capacité.

Cette opération a fait l'objet d'une délibération N° 2015 _A204 votée au Conseil de la Communauté du Pays d'Aix le 8 octobre 2015. Le numéro d'opération correspondant porté au budget annexe Transport de la Métropole est le 2017 266 300.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents. Celle-ci vient remplacer les délibérations TRA 014-2487/17/BM et TRA 015-1937/17/BM approuvées au Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 et du 19 octobre 2017 dont le plan de financement du Pôle d'Echange Colonel Jeanpierre n'intégrait pas l'ensemble des co-financeurs du projet.

Le coût prévisionnel de l'opération du Bus à Haut Niveau de Service Aixpress intégrant le Pôle d'échanges Colonel Jeanpierre est estimé à 84,2 M€ HT, dont 77,2M€ de travaux (hors coût d'acquisition du matériel roulant).

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est présenté en annexe ci-jointe. Il pourra être amené à évoluer dans le cas de conclusion d'une convention territoriale d'exercice concerté.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° 2015_A204 du Conseil de la Communauté du Pays d'Aix du 8 octobre 2015 créant l'opération d'investissement 2017 266 300.
- La délibération n°TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : BHNS Aixpress et Pôle d'échange Colonel Jeanpierre

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution.

Article 2 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

La recette sera constatée au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence - section Investissements - Nature 1311- 1312-1313-1317- Sous politique : C210 - code opération 2017266302 et 2017266303

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Annexe : BHNS Aixpress et PEM Colonel Jeanpierre

Le plan de financement prévisionnel des travaux (hors études et acquisition de matériel roulant) est le suivant :

Ce Plan de financement pourra être amené à évoluer dans le cas de conclusion d'une Convention Territoriale d'Exercice Concerté.

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Union Européenne FEDER	5,52 %	4 264 400 euros
Etat Grenelle 2	6,61 %	5 100 000 euros
Département des Bouches du Rhône	33,03 %	25 500 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	54,84 %	42 335 600 euros
TOTAL	100 %	77 200 000 euros HT

-Dont travaux BHNS estimé à 59,2 M€ HT :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Etat Grenelle 2	4,58 %	2 710 000 euros
Département des Bouches du Rhône	33,03 %	19 554 407 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	62,39 %	36 935 593 euros
TOTAL	100 %	59 200 000 euros HT

-Dont parking relais Colonel Jeanpierre estimé à 18 M€ HT :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Union Européenne FEDER	23,69 %	4 264 400 euros
Etat Grenelle 2	13,28 %	2 390 000 euros
Département des Bouches du Rhône	33,03 %	5 945 593 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30,00 %	5 400 007 euros
TOTAL	100 %	18 000 000 euros HT

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération BHNS Aixpress et au parking relais Lieutenant Colonel Jeanpierre

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MARS 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_085-DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018